

ÉCRIT PAR CAITLIN RYAN

Femmes, paix et sécurité : L'autonomisation économique des femmes après une guerre



Agriculture à petite échelle, Libéria. Flickr. USAID.

SÉRIE DE MÉMOIRES EN ANNEXE : NOUVELLES PERSPECTIVES SUR LES FEMMES, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ (WPS) POUR LA PROCHAINE DÉCENNIE

Le 31 octobre 2000, le Conseil de sécurité de l'ONU adoptait la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité. Plusieurs autres résolutions ont suivi, qui constituent ensemble le cadre normatif de l'agenda femmes, paix et sécurité (WPS). Cette série de mémoires a été initiée à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la résolution 1325 et favorise la mise en œuvre du WPS au moyen de politiques et de pratiques fondées sur des données probantes. C'est le résultat d'une collaboration entre l'Académie Folke Bernadotte (FBA), en Suède, le Peace Research Institute Oslo, en Norvège (PRIO) et ONU Femmes.

Le comité de rédaction était composé de Mimmi Söderberg Kovacs et Sophia Wrede de la FBA, Louise Olsson du PRIO et Katarina Salmela et Pablo Castillo Díaz d'ONU Femmes. Les opinions exprimées dans cette série de mémoires sont celles de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement la politique ou la position officielle des partenaires qui y ont contribué.

■ INTRODUCTION

La marginalisation de l'activité économique des femmes a été reconnue par le Secrétaire général des Nations Unies (S/2019/800 et A/73/890-S/2019/448) comme un obstacle majeur à l'inclusion des femmes dans le redressement d'après-guerre, et, par extension, aux processus plus larges de transformation dues au conflit et de redressement nécessaires au maintien de la paix¹. En particulier, le Rapport de 2019 du Secrétaire général sur les femmes, la paix et la sécurité souligne que les initiatives ne devraient pas se limiter à des interventions microéconomiques ou de petite échelle, mais faire face aux inégalités structurelles. Pour y remédier, une meilleure compréhension des processus de reprise économique est centrale. Le présent mémoire s'appuie sur les recherches de l'auteur au Libéria et en Sierra Leone pour faire valoir que le traitement de l'activité économique formelle et informelle en tant que sphères distinctes et mutuellement exclusives encourage la tendance à aborder à l'autonomisation des femmes par le biais d'interventions de petite échelle et contribue à la marginalisation de l'activité économique des femmes. Cela est démontré par la manière dont l'activité économique informelle est traitée comme quelque chose qui doit être soit formalisé, afin de contribuer au développement économique, soit ignoré, par exemple dans le but d'attirer des investissements étrangers.

Qu'est-ce qu'une économie informelle et comment notre traitement de cette sphère contribue-t-il à la marginalisation des femmes? Tandis que le débat sur ce qui constitue une économie informelle a évolué depuis les années 1970², l'OIT (Organisation internationale du travail) la définit comme toutes les activités économiques des travailleurs et des unités économiques qui, par la loi ou dans la pratique, ne sont pas couvertes ou insuffisamment couvertes par des arrangements formels³. Par exemple, le petit commerce, la subsistance et l'agriculture à petite échelle, ainsi que la collecte des déchets. Il est central de noter que l'activité économique ne doit pas être assimilée à une activité économique illicite⁴. La taille de l'économie informelle est importante. Selon la définition de l'OIT, jusqu'à 61 pour cent de la main-d'œuvre mondiale est employée dans le secteur informel et, en Afrique subsaharienne, jusqu'à 95 pour cent des femmes sont engagées dans une activité économique informelle⁵.

Cependant, cela pose problème d'avoir des politiques fondées uniquement sur ce critère. Cela élimine le problème de la reconstruction à grande échelle en présentant l'activité des femmes comme distincte de l'activité économique formelle, et donc marginale par rapport aux performances macroéconomiques. À leur tour, les inégalités structurelles sont occultées lorsque l'informalité est traitée comme pouvant être résolue par des processus de formalisation technique. Parmi ces processus de formalisation qui visent à réduire la taille de l'économie informelle et les activités qui y sont associées, citons les campagnes nationales visant à enregistrer les entreprises, à formaliser les systèmes coutumiers de propriété immobilière et à formaliser les permis d'exploitation minière artisanale. Toutefois, la recherche révèle qu'au lieu de réduire la marginalisation des femmes, ces processus sont, en fait, susceptibles de renforcer les inégalités existantes. Par exemple, la formalisation de la propriété immobilière peut entraîner une monopolisation des terres entre les mains des élites et exclure les femmes et les pauvres, si les frais d'obtention des relevés et des titres de propriété sont élevés.

Pour éviter de tels effets, le processus de formalisation doit être élaboré de manière à tenir compte des types de capitaux économiques et politiques nécessaires pour s'engager dans le processus. En bref, un processus conçu pour formaliser les licences d'entreprise au moyen d'une série d'étapes techniques sera vécu différemment par une femme illettrée qui a une

petite entreprise et un faible réseau économique et politique, que par un homme instruit doté d'un réseau dense dans ces milieux. Il est donc nécessaire de rendre compte des asymétries de pouvoir dans toutes les « étapes » de formalisation, y compris, sans s'y limiter, les différences dans la capacité des groupes concernés à : a) accéder aux informations ; b) réunir les documents nécessaires ; c) faire reconnaître leurs revendications par les acteurs politiques pertinents (tels que les autorités coutumières/traditionnelles) et d) à accéder aux mécanismes de règlement des litiges.

Pour démontrer aussi bien l'importance d'une meilleure compréhension de l'activité informelle des femmes que les problèmes des processus de formalisation actuels pour améliorer l'autonomisation économique des femmes, ce mémoire de recherche s'appuie sur les recherches de l'auteur sur les politiques nationales de développement au Libéria et en Sierra Leone⁶. Il se concentre spécifiquement sur les questions d'agriculture et d'accès aux ressources naturelles, qui sont reconnues comme des éléments essentiels à la mise en œuvre de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité (Women, peace and security, WPS) de l'Organisation des Nations Unies (ONU) (S/2019/800). Notre mémoire démontre comment les projets financés à l'échelle internationale et les politiques agricoles nationales renforcent la marginalisation des activités des femmes, soit en ignorant la contribution des femmes à l'agriculture, soit en cherchant des solutions techniques pour formaliser les activités des femmes, sans tenir compte des rapports de pouvoir en jeu⁷.

CONSIDÉRATIONS SUR « L'INFORMEL » AU LIBÉRIA ET EN SIERRA LEONE

La mise en œuvre de l'agenda WPS sous la forme de plans d'action nationaux (PAN) a été considérée comme un moyen de mettre en œuvre l'agenda WPS dans les contextes nationaux. Fait intéressant, les PAN pour la mise en œuvre de l'agenda WPS, aussi bien au Libéria (adoptés pour la première fois en 2009) qu'en Sierra Leone (adoptés pour la première fois en 2010) s'intéressent aux questions de l'autonomisation économique des femmes. D'après nos entretiens avec les parties prenantes des deux pays, il semble que cette question ait été fortement motivée par la participation des organisations de la société civile (OSC) à ces processus. Les PAN constituent un bon point de

départ pour analyser des politiques nationales plus larges en matière de développement, en partie parce que les OSC qui s'organisent autour des PAN ont ouvert la voie pour engager des consultations politiques au sein des ministères responsables des éléments des PAN. En outre, les PAN ont été formulés comme des feuilles de route pour assurer une plus grande inclusion d'une perspective de genre dans l'instauration de la paix et le redressement après la guerre. S'appuyant sur le rapport 2019 du Secrétaire général des Nations unies sur le WPS et sur l'attention portée aux questions des économies informelles, cette section examine à quel point la considération de « l'informel » dans les PAN, en Sierra Leone et, respectivement, au Libéria, et dans les politiques nationales de développement ultérieures, est importante pour les types d'autonomisation économique des femmes qui sont soutenus.

La Sierra Leone

Le Plan d'action national (SiLNAP) de la Sierra Leone ne fait pas de distinction entre les activités économiques formelles et informelles. L'autonomisation économique des femmes est principalement appelée « droits économiques ». Le risque de cette appellation est qu'elle pourrait entraîner des interventions politiques qui modifient les droits économiques légaux des femmes (comme le droit d'hériter ou de posséder des terres), sans tenir compte des déséquilibres de pouvoir concernés au sein des ménages, au sein des communautés, entre les élites et les pauvres, ou entre les communautés et les sociétés d'investissement. Cela pourrait empêcher les femmes d'accéder aux droits légaux, malgré d'importantes réformes politiques.

En partie par suite de la mobilisation autour du SiLNAP, l'un des huit « piliers » de la Stratégie sierra-léonaise de réduction de la pauvreté pour 2013-2018 a été consacré à l'autonomisation des femmes. L'accent n'est pas mis uniquement sur l'autonomisation économique; il examine plutôt comment l'autonomisation dépend de l'accès des femmes à l'éducation, à la prise de décisions, à l'élimination de la violence et aux opportunités commerciales. Les éléments économiques du pilier étaient principalement axés sur les compétences des femmes en matière d'opportunités commerciales et l'accès au financement, ainsi que sur l'instauration de quotas recommandés pour les femmes à des postes de direction dans la fonction publique et dans le secteur privé. Le pilier ne privilégie pas la formalisation, mais souligne plutôt la nécessité de « soutenir » à la fois les établissements formels et informels.

Toutefois, dans le plan national suivant de développement concernant 2019-2023, il y a un changement important. Ce plan adopte une vision moins favorable de l'économie informelle, au lieu de la formuler comme quelque chose qui doit être à « intégrer » et que l'échec à ce faire limitera le secteur privé et la croissance du secteur manufacturier. Cela est attribué à l'omniprésence du secteur informel dans des entreprises telles que le commerce de détail (petit commerce), et les ateliers de réparation et d'artisanat. Plutôt que de voir dans ces activités un élément vital de l'économie, leur informalité est formulée comme rendant plus difficile la croissance de l'industrie manufacturière « formelle ». Il s'agit d'un exemple où la contribution de l'économie informelle à l'économie formelle n'est pas prise en compte et où la solution de formalisation proposée ne reflète pas une analyse genre des effets potentiels. L'autonomisation économique des femmes brille par son absence dans ce plan de développement. Le pilier focalisé sur les femmes se concentre aussi sur les enfants et les personnes handicapées. Toutes les actions politiques de ce pilier visent une réduction des violences envers les femmes. Les références à l'autonomisation économique des femmes font partie de l'un des « objectifs clés », mais en beaucoup moins spécifique : « D'ici 2023, veiller à assister un plus grand nombre de femmes qu'en 2018, pour qu'elles s'engagent dans l'entrepreneuriat »⁸.

Le Libéria

Dans le Plan d'action national libérien (LNAP), l'autonomisation économique des femmes est définie comme une amélioration de la faible productivité et le passage des femmes du secteur informel au secteur formel. Cela reflète la considération ambivalente des deux secteurs, par exemple en ne reconnaissant pas que des activités comme le petit commerce reposent souvent sur des marchés plus formels, ou que les actifs de l'économie formelle comptent sur les marchés informels pour accéder à des biens ou services moins chers. Le LNAP qualifie également l'activité informelle de moins productive et présente sa formalisation comme une solution. Ce traitement de l'activité économique informelle dans le LNAP se reflète dans des politiques économiques nationales plus larges. Bien que les répondants interrogés n'aient pas fait de lien direct entre le PAN et les stratégies nationales de réduction de la pauvreté qui ont suivi, il existe une continuité dans le traitement de l'activité économique informelle, et en particulier de l'activité économique informelle des femmes.

Alors que le « genre » n'a pas été un pilier autonome des stratégies libériennes de réduction de la pauvreté, il a été un thème commun dans les deux stratégies les plus récentes. Dans le plan 2018-2023, il y a une sous-section consacrée aux femmes dans la section qui traite les « modèles de pauvreté et de vulnérabilité », mais aucune sous-section dans la section sur les « facteurs potentiels de croissance, de transformation et de réduction des inégalités ». On passe sous silence à quel point les activités économiques des femmes contribuent déjà à la croissance ainsi que leur potentiel pour l'avenir. Certains éléments de cette stratégie comprennent des références à la fois au soutien à l'augmentation de l'emploi formel des femmes et au soutien aux activités économiques déjà existantes des femmes. Mais il n'est effectué aucune analyse de la manière dont l'activité informelle contribue aux économies formelles, et les points d'action concernant la formalisation sont principalement définis en termes techniques. Cependant, certaines sections du plan analysent les barrières à l'autonomisation économique des femmes en matière d'inégalité des rapports de force.

AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES INFORMELLES DANS L'AGRICULTURE

Au Libéria et en Sierra Leone, l'agriculture représente une part majoritaire de l'économie. Pour cette raison, l'autonomisation économique des femmes dépend fortement de la politique agricole et de son traitement des activités informelles. Les politiques agricoles nationales des deux pays reflètent la double priorité de 1) l'augmentation de la production des petits exploitants au profit de la sécurité alimentaire nationale ainsi que de l'exportation, et 2) un programme macroéconomique qui se concentre fortement sur l'attraction des investissements dans l'agro-industrie et l'exploitation forestière. Ces doubles priorités reflètent des logiques similaires de donateurs et d'institutions financières internationales ciblées sur les États d'après-guerre.

Politiques concernant les petits agriculteurs

Les politiques centrées sur les petits exploitants sont dominées par la caractérisation des petites exploitations comme ayant une « faible productivité » et soulignent la nécessité d'un plus grand nombre d'intrants, de mécanisation, d'amélioration des

variétés de semences, d'irrigation accrue et d'un meilleur accès aux marchés. Dans ces politiques, les femmes sont ciblées en tant que groupe qui bénéficierait le plus de ces interventions. Cela est particulièrement observé en ce qui concerne les projets et les politiques qui se concentrent sur les chaînes de valeur des cultures de subsistance telles que le manioc et les légumes. L'accent est mis davantage sur l'augmentation de la productivité et l'exportation de cultures commerciales.

Toutefois, il n'existe qu'une analyse limitée de la manière dont les cultures de subsistance et les cultures commerciales sont « relatives au genre », c'est-à-dire de dire qui est considéré comme le « propriétaire » légitime des récoltes, qui effectue le travail pour les obtenir, et quand. En l'absence de considérations sur les relations sociales existantes liées à la production agricole et spécifiques à des cultures et des tâches particulières, une autonomisation économique significative pour les femmes sera hors de portée. Par exemple, les programmes qui tentent d'accroître la production de cultures commerciales des femmes (comme les noix de cajou, le cacao et le café) doivent tenir compte de la manière dont les interventions et les projets seront reçus par les hommes et de la manière dont les bénéfices seront distribués.

Tendances positives 1: Les programmes d'alimentation scolaire provenant de la production locale génèrent une coopération entre les donateurs internationaux, principalement le Programme alimentaire mondial (PAM), les ministères de l'agriculture et de l'éducation et les femmes petits agriculteurs. Cela constitue un exemple de la manière dont l'inclusion accrue des femmes dans les marchés économiques peut être facilitée en fournissant une chaîne commerciale fiable reliée directement à l'alimentation scolaire au niveau local. Un élément important est l'auto-organisation des coopératives agricoles de femmes pour traiter et cultiver la nourriture. Cette approche des programmes d'alimentation scolaire s'appuie sur la légitimité actuelle des groupes d'agriculteurs et renforce leur reconnaissance par des arrangements formels visant à fournir de la nourriture. Cela fournit aussi un encouragement manifeste pour les groupes d'agricultrices à faire des investissements ou à étendre leurs activités, car elles peuvent compter sur les contrats passés avec le ministère de l'éducation et le PAM. Cela constitue une solution alternative aux emprunts, qu'ils proviennent soit de groupes d'épargne en microfinance, soit d'instituts financiers formels, pour financer l'augmentation des intrants.

Les politiques et les projets agricoles doivent tenir grand compte des ordres sociaux existants qui déterminent ce qui est considéré comme la main-d'œuvre, quelle main-d'œuvre est déterminante pour la propriété des cultures et qui décide quoi cultiver. Ces questions ont été examinées au cours de recherches menées dans des collectivités dont les terres sont louées à des investisseurs agroalimentaires du nord de la Sierra Leone. Bien que le sexe ne soit pas le seul facteur qui détermine les réponses à ces questions, les résultats indiquent que les femmes sont en mesure d'exercer un grand degré de pouvoir de décision et de contrôle sur certaines cultures : légumes, poivre, arachides, benne (graines de sésame), manioc transformé et huile de noix de palme. Les hommes prétendaient plus fréquemment être propriétaires de riz, d'huile de palme et d'arbres fruitiers.

Les hommes étaient également moins enclins à tenir compte du travail de leurs épouses et de leurs filles lorsqu'on leur a demandé « qui d'autre dans votre ménage est agriculteur ? » Les femmes qui ont énuméré leurs tâches agricoles comprenaient le brossage (balayage final des terres préparées pour la plantation), la plantation, la transplantation de plantules de riz, le désherbage et la récolte. Les hommes énuméraient le défrichage, le brûlage, le labourage, la plantation et la récolte. Ces tâches ont des exigences de temps différentes : le travail des hommes a principalement lieu au début de la saison de croissance, tandis que le travail des femmes se répartit tout au long de la saison, ce qui limite leur potentiel de main-d'œuvre en dehors de la terre. Dans les cas où un ménage avait plus d'un terrain, certaines femmes ont indiqué qu'elles avaient pris des décisions sur ce qu'il fallait cultiver sur leurs propres parcelles de terre, mais que les hommes décidaient quoi cultiver sur la parcelle commune. Certaines femmes ont signalé que tout au long de la saison, elles travaillaient principalement avec leurs « copines » (co-épouses) sur une parcelle commune de riz et de manioc. Cela souligne une autre lacune importante dans de nombreux projets et programmes politiques, à savoir que les agriculteurs sont souvent traités comme de « petits exploitants individuels » avec peu de comptes à rendre aux relations sociales et aux régimes de travail qui déterminent la prise de décisions, le contrôle des extrants et les attentes en matière de main-d'œuvre. Cela est parfois reconnu en relation avec les politiques qui rapportent les difficultés auxquelles peuvent être confrontés les ménages dirigés par des femmes pour trouver de la main-d'œuvre masculine capable de défricher des terres en vue de la plantation. La répartition des pouvoirs de la main-

d'œuvre et du pouvoir de décision entre co-épouses dans les mariages polygames est systématiquement sous-évaluée dans les politiques et projets agricoles concernant les petits exploitants.

Politiques liées à l'investissement dans l'agro-industrie

Les résultats de notre recherche sur ce projet révèlent également des considérations importantes sur la valeur relative des petits exploitants et de l'agriculture de subsistance par rapport aux offres de l'État d'attirer des investissements agro-industriels, ce qui a été considéré comme un objectif clé du redressement après la guerre. Deux points interdépendants méritent d'être soulevés.

Le premier est que les activités existantes des agriculteurs ont été systématiquement sous-évaluées par rapport à celles des entreprises agroalimentaires. En témoignent les paiements de loyers extrêmement bas qui ne reconnaissent pas la valeur productive des terres (en moyenne 6 dollars par an et par hectare, versés aux familles propriétaires de terres), ainsi que les faibles taux d'indemnisation pour les cultures détruites. Ces deux éléments sont relatifs au genre dans leurs effets. Par exemple, sur la liste du ministère de l'agriculture qui n'indemnise pas pour les cultures détruites, les cultures des femmes valent beaucoup moins que les cultures des hommes. Plus fondamentalement, les paiements de location versés aux chefs de familles de propriétaires terriens sont inégalement répartis selon le genre et l'âge. Les affirmations du gouvernement central disant que l'investissement dans l'agro-industrie se traduira à la fois par le bien-être des communautés locales et par l'augmentation du produit intérieur brut ont largement échoué à se concrétiser et sont en train de restaurer les inégalités hommes-femmes dans la prise de décisions et le revenu des ménages.

Le deuxième effet relatif au genre est le travail non rémunéré des femmes dans le foyer, à savoir le travail de recherche de bois de chauffage. Les résultats de la recherche suggèrent que là où les entreprises exploitent des plantations d'huile de palme sur les terres hautes, la disponibilité du bois de chauffage diminue et la charge de temps pour aller le chercher augmente pour les femmes. Non seulement les effets de cette mesure ne sont pas pris en compte dans la plupart des évaluations des activités des entreprises, mais certains représentants du gouvernement, représentants d'entreprises et dirigeants d'autorités coutumières ont soutenu que ces effets sont trop marginaux pour être pris en compte dans le contexte de l'investissement étranger.

CONCLUSIONS ET IMPLICATIONS

Les plans nationaux de développement sont d'importants instruments politiques pour l'avancement de l'agenda WPS dans les États d'après-guerre. Dans les plans nationaux de développement et les politiques du travail au Libéria et en Sierra Leone, il est généralement reconnu que la formalisation n'est pas la seule solution. Mais, en même temps, l'informel est souvent dévalorisé, par exemple lorsque l'on ne tient pas compte de la quantité d'activités économiques formelles qui dépend de ce qui est généré par les activités informelles. Cette dévalorisation est particulièrement relative au genre en raison de la contribution démesurée des femmes aux activités économiques informelles. Bien qu'il y ait certains cas où les inégalités de pouvoir sont analysées comme des obstacles à l'autonomisation économique des femmes, les solutions proposées tendent à suivre une logique technocratique et ne tiennent pas compte du rôle que ces déséquilibres de pouvoir peuvent jouer dans les processus d'officialisation.

Pour aller de l'avant, la recherche présentée dans ce mémoire suggère que l'avancement du WPS et de la paix durable par l'inclusion significative des femmes dans le développement économique, aussi bien dans la politique nationale de développement économique que dans les politiques agricoles, dépend de la compréhension du lien entre les activités économiques formelles et informelles et leur rôle dans la lutte contre la marginalisation économique des femmes. Pour être efficace dans le maintien de la paix et la promotion d'une croissance économique inclusive, le redressement économique d'après-guerre doit supposer que les activités économiques formelles et informelles sont interdépendantes. Cela permettra de réfléchir à la manière dont le redressement économique peut inclure les femmes sans considérer leurs activités économiques informelles comme marginales ou de moindre importance. L'inclusion significative des femmes dans le redressement d'après-guerre dépend d'une vision de l'économie qui reconnaît leurs activités économiques actuelles comme un moteur.

Plutôt que des approches techniques qui ne cherchent à formaliser que par l'enregistrement ou la documentation, les politiques et les projets devraient tenir compte de questions plus politiques de reconnaissance et de légitimité. Cela signifie que les solutions doivent tenir compte de la manière dont l'activité économique informelle a déjà une reconnaissance et une légitimité (informelles). Cela permet de réfléchir à

Tendances positives 2 : L'accord de 2018 entre la Municipalité de Monrovia, la Fédération des petits commerçants et le Syndicat informel des travailleurs du Libéria est un bon exemple de la manière dont la légitimité et la reconnaissance peuvent servir de point de départ pour accroître l'inclusion économique des femmes. Le protocole d'accord signé commence par reconnaître que le commerce de rue est un élément vital de Monrovia. Suite à cette reconnaissance, il a été possible de passer des accords sur les responsabilités et droits réciproques des deux parties, par exemple que les petits commerçants ont droit à la protection contre le harcèlement et la destruction de leurs tables, et que la ville est en droit de s'attendre à ce que le syndicat enregistre tous les petits commerçants, perçoive des frais d'inscription, et organise le nettoyage des rues autour des petits commerces. Le résultat final est une forme de régularisation, mais elle repose principalement sur la reconnaissance du droit légitime des petits commerçants d'opérer et de s'auto-gouverner.

la manière dont les interventions peuvent s'appuyer sur les réseaux sociaux et économiques existants pour améliorer la manière dont l'activité économique informelle est reconnue. Cela permettrait au processus d'atteindre certains des objectifs de ces États, à savoir d'accroître la lisibilité et la taxabilité de l'activité économique informelle, tout en encourageant son accès. Une telle approche serait également plus susceptible d'éviter les divisions enracinées entre ceux qui sont en mesure de tirer parti des possibilités d'inscription et ceux qui ne le sont pas. Plus important encore, la réflexion sur la reconnaissance et la légitimité exige la reconnaissance des systèmes existants d'organisation sociale et de relations de pouvoir entrecroisées entre les économies formelles et informelles. Cela peut avoir l'avantage supplémentaire d'aider les États et les donateurs à considérer toutes les manières dont l'économie formelle – telle que les activités d'une société d'investissement agro-industrielle – est dépendante de l'activité économique informelle et non rémunérée, ce qui rend ces investissements rentables. ■

NOTES DE FIN

- 1 Conseil de sécurité des Nations Unies, 2019. « Women and Peace and Security (Femmes, Paix et sécurité) »: Rapport du Secrétaire général (S/2019/800), 9 octobre 2019; ONU Femmes. 2015. « Preventing Conflict, Transforming Justice, Securing the Peace: A Global Study on the Implementation of United Nations Security Council Resolution 1325 (Prévenir les conflits, transformer la justice, consolider la paix : étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du conseil de sécurité de l'ONU) ».
2. Ibid.

3. Organisation internationale du Travail, 2018 : « Women and Men in the Informal Economy: A Statistical Picture (Femmes et hommes dans une économie informelle : image statistique) ».
4. Martha Chen, 2012. « The Informal Economy: Definitions, Theories and Policies (L'économie informelle : définitions, théories et politiques) » Document de travail WIEGO 1. Women in In-formal Employment Globalizing and Organizing (Les femmes dans la mondialisation et l'organisation de l'emploi informel (WIEGO)).
5. Organisation internationale du travail : « Femmes et hommes dans une économie informelle ».
6. Le présent mémoire de recherche repose sur des recherches menées par l'auteur au Libéria et en Sierra Leone sur trois projets de recherche : en tant que co-chercheur avec le Dr. Helen Basini sur la mise en œuvre des Plans d'action nationaux de l'Agenda WPS au Libéria et en Sierra Leone (2014-2015), en tant que chercheuse principale sur la dynamique relatives au genre des projets d'investissement agroalimentaire à grande échelle dans le nord de la Sierra Leone (2017-2018) et en tant que chercheuse principale sur le projet actuel de politique de formalisation des droits coutumiers sur les terres au Libéria et en Sierra Leone (2019-2021), focalisé sur les processus mondiaux et nationaux de réforme agraire.
7. Maria Martin de Almagro et Caitlin Ryan, 2020 : « Introduction : (Re)Integrating Feminist Security Studies and Global Political Economy: Continuing the Conversation through Empirical Perspectives' Politics & Gender (Introduction : Réintégration des études sur la sécurité des femmes et l'économie politique mondiale : poursuivre le dialogue par des perspectives empiriques sur la politique et le genre).16(3); Suzanne Bergeron, Carol Cohn et Claire Duncanson, 2017 : « Rebuilding Bridges: Toward a Feminist Research Agenda for Postwar Reconstruction (Reconstruire les ponts : vers un programme de recherche féministe pour la reconstruction d'après-guerre) ». *Politics and Gender* 13 (4): pages 715 à 721; Juanita Elias et Shirin M. Rai, 2019 : « Feminist Everyday Political Economy: Space, Time, and Violence (Économie politique féministe de tous les jours : espace, temps et violence) » *Review of International Studies* 45 (2): 201-20.
8. Gouvernement de la Sierra Leone, 2018 : « Sierra Leone's Medium-Term National Development Plan 2019–2023 (Plan national de développement de moyen terme de la Sierra Leone 2019-2023) ».

COMMENT FAIRE RÉFÉRENCE À CE MÉMOIRE :

Ryan, C., Novembre 2020, Femmes, paix et sécurité : L'autonomisation économique des femmes après une guerre, Série de mémoires en annexe: Nouvelles Perspectives sur les Femmes, la Paix et la Sécurité (WPS) pour la Prochaine Décennie, Stockholm: Folke Bernadotte Academy, PRIO et ONU Women.

L'Académie Folke Bernadotte (FBA) est l'agence gouvernementale suédoise pour la paix, la sécurité et le développement. Depuis 2005, la FBA soutient la recherche principalement par l'intermédiaire de ses Groupes de Recherche internationaux. Il s'agit de chercheuses très renommées d'universités et d'instituts de recherche du monde entier qui mènent des recherches scientifiques sur des questions liées aux domaines d'expertise de la FBA.

Le Peace Research Institute Oslo (PRIO) est un institut à but non lucratif de recherche sur la paix (fondé en 1959) dont le but principal est de mener des recherches sur les conditions de relations pacifiques entre les États, les groupes et les peuples. L'institut est indépendant, international et interdisciplinaire, et il examine les questions liées à tous les aspects de la paix et des conflits.

ONU Femmes est l'organisation des Nations Unies dédiée à l'égalité homme-femme et à l'autonomisation des femmes. Défenseuse mondiale des femmes et des filles, ONU Femmes a été fondée pour accélérer les avancées pour répondre à leurs besoins dans le monde entier.

BIOGRAPHIE DE L'AUTEUR

Madame Caitlin Ryan est professeure adjointe au Centre de recherche sur les relations internationales de l'Université de Groningue, aux Pays-Bas. Son travail se concentre sur les processus politiques et économiques des réformes de l'après-guerre liés à la manière dont les processus mondiaux interagissent avec la politique locale. Elle travaille actuellement sur un projet financé par l'Académie Folke Bernadotte : « Politique de formalisation des droits fonciers coutumiers au Libéria et en Sierra Leone ».